



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-83**

**RESSOURCES HUMAINES**

**16 - Création d'un emploi d'ingénieur territorial pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer**

Date de la convocation : le 8 septembre 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Joséphine DELMOTTE – Commune de CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Épiais-lès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER (Commune de Louvres), Christiane TOMKIEWICZ (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), Bernard DE WAELE (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée) à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville),  
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France).

## RESSOURCES HUMAINES

### 16 - Création d'un emploi d'ingénieur territorial pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2011/10361 en date du 11 mai 2011.

L'élaboration de ce SAGE repose sur les travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et nécessite une animation dédiée afin de coordonner les moyens propres à atteindre les objectifs fixés par la CLE.

Le SIAH a été désigné en 2011 structure porteuse de ce SAGE et à ce titre, il est notamment responsable administrativement du recrutement et de la gestion de carrière de cet animateur (H/F).

Compte tenu du départ annoncé de l'animatrice actuelle à l'échéance de fin novembre 2016 et afin de se donner la possibilité, à des fins de bonne continuité des missions d'animation, dans une phase stratégique (choix des scénarios, lancement de la phase de rédaction des documents du SAGE, lancement de l'étude d'identification des zones humides), d'effectuer un recoupement entre cette dernière et la personne qui sera recrutée, il est nécessaire de créer, dès ce comité de septembre 2016, un poste d'ingénieur territorial.

Le poste actuel de l'animatrice sera supprimé lors du comité de décembre 2016.

La fiche de poste a été validée par les trois collectivités assurant le financement du SAGE : SIAH, SIARE, CD93-DEA.

Le financement de ce poste entrera dans le budget spécifique au SAGE.

#### *CECI EXPOSÉ*

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

**Vu** le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**Considérant** la nécessité de créer un poste d'animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer,

## RESSOURCES HUMAINES

### 16 - Création d'un emploi d'ingénieur territorial pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1 - Crée** un poste d'ingénieur territorial pour le poste d'animateur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer,

**2 - Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 16 septembre 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 20 septembre 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.